# Pensionnat du Petit-Château.

**Numéro d'inventaire** : 1981.00069.26
**Type de document** : prospectus, catalogue publicitaire
**Imprimeur** : Silbermann (G.) Typographie
**Période de création** : 3e quart 19e siècle
**Date de création** : 1860 (vers)
**Description** : Feuillet imprimé recto verso. Illustration en tête de la 1ère page, représentant le pensionnat. Document "restauré" au ruban adhésif.
**Mesures** : hauteur : 275 mm ; largeur : 214 mm
**Notes** : Prospectus du pensionnat du Petit-Château, installé à Beblenheim (Haut-Rhin) et dirigé par Melle Verenet. Matières enseignées et conditions de pension. Conservation : voir boîte enseignement féminin.
**Mots-clés** : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général
**Filière** : Institutions privées
**Niveau** : Séquence de niveaux
**Nom de la commune** : Beblenheim
**Nom du département** : Haut-Rhin
**Autres descriptions** : Langue : Français
Nombre de pages : 2
Mention d'illustration
ill.

Haut Rhin.

# PENSIONNAT DU PETIT-CHATEAU

DIRIGÉ

Par Mlle VERENET,

Beblenheim (Haut-Rhin).

L'établissement est situé hors du village, au pied des Vosges, à vingt minutes de marche du chemin de fer de Strasbourg à Bâle (station d'Ostheim). On y jouit d'une vue admirable.

L'enseignement a pour objet les langues française, anglaise et allemande, la littérature, la géographie, l'histoire, les sciences naturelles, l'arithmétique, la calligraphie, la tenue de livres, le dessin, le solfége et les ouvrages à l'aiguille.

Le prix de la pension est de 700 fr. par an, payable d'avance par trimestre.

Les élèves reçoivent le lit, le blanchissage et les fournitures de bureau, à raison de 30 fr. par trimestre.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sont payées à part les leçons de Solfége | . . | 12 fr. | par trimestre. |
| Dessin | . . | 15 | » |
| Anglais | . . | 15 | » |

Le cours complet de danse se paie 15 fr. Il est facultatif ainsi que l'anglais.

Les leçons particulières de piano et de chant se paient au cachet, à raison de 2 fr. et de 1 fr.

Les 700 fr., prix de la pension, se partagent ainsi : 100 fr. pour le trimestre des vacances, et 200 fr. pour chacun des trois autres.

Les élèves qui restent à l'établissement pendant les vacances d'automne, paient une somme supplémentaire de 100 fr.

L'entrée en pension date du 1er de chaque mois.

On ne peut retirer une élève qu'en prévenant trois mois d'avance, à moins de payer un trimestre de plus.

Tout trimestre commencé doit être payé intégralement.

Chaque élève apporte avec elle 6 draps de lit, 3 taies d'oreiller, 12 essuie-mains, 6 serviettes, un couvert d'argent, et le linge de corps nécessaire.

**S'adresser à Mlle VERENET, à Beblenheim, par ~~Kaysersberg~~ Bennwihr (Haut-Rhin).**

MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION
INRP

Strasbourg, typographie de G. Silbermann